

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit Désignation Commerciale	M-Line Rosin Solvent
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation Identifiée Utilisations Déconseillées	PC38 Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux Rien d'autre que ce qui précède.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de la société Téléphone Fax Email (personne compétente)	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW Royaume-Uni +44 (0) 1256 462131 +44 (0) 1256 471441 mm.uk@vishaypg.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence Tél. d'urgence Langues parlées	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC (24 heures) Toutes les langues européennes officielles.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 Repr. 2; H361d STOT RE 2; H373
2.2	Éléments d'étiquetage Désignation Commerciale Contient: Pictogramme(s) de Danger	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) M-Line Rosin Solvent Toluène et 2-Propanol 
	Mention(s) d'Avertissement	DANGER
	Mention(s) de Danger	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d: Susceptible de nuire au fœtus. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

Conseil(s) de Prudence	<p>répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>P201: Se procurer les instructions avant utilisation. P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331: NE PAS faire vomir.</p>
2.3 Autres dangers	Rien de connu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Toluène ^{^*}	45 - 55	108-88-3	203-625-9	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Repr. 2; H361d STOT RE 2; H373
2-Propanol [*]	45 - 55	67-63-0	200-661-7	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16. [^]Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires. *Substance avec une valeur limite d'exposition nationale

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Éviter tout contact. Éviter de respirer vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable. Ne pas pratiquer une réanimation par bouche-à-bouche. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

Ingestion	pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation s'étend. EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche. Faire boire deux verres d'eau. Ne pas administrer de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Le système nerveux central.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Instructions pour le Médecin:	Traiter symptomatiquement EN CAS D'INGESTION: Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'aspiration. Une latence de plusieurs heures est possible. Faire boire du charbon actif délayé dans de l'eau. (240mL De l'eau / 30 g Charbon activé).

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction Moyens d'Extinction Appropriés Moyens d'extinction inappropriés	Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique. Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxydes de carbone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Dans des espaces restreints, égouts, etc., les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des mélanges explosifs avec l'air.
5.3 Conseils aux pompiers	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Précaution - Les déversements peuvent être glissants. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une protection adéquate du personnel durant la décontamination des déversements. Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Éviter de respirer vapeurs.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Dans des espaces restreints, égouts, etc., les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des mélanges explosifs avec l'air. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Pour autant que cela ne soit pas dangereux, isoler la source de la fuite. Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la

zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux. Permettre aux petits déversements de s'évaporer en fournissant une ventilation adéquate.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Rubrique: 8, 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Éviter tout contact. Éviter de respirer vapeurs. Ne pas ingérer. Assurer une ventilation adéquate. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ce produit doit être stocké à l'écart des flammes nues et de toute autre source d'ignition.. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. enclore les facilités de stockage pour empêcher une pollution du sol et de l'eau en cas de déversement. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Garder sous clef.

Température de stockage
Temps limite de stockage
Matières incompatibles

Ambiante. Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 25
Stable dans les conditions normales.
Agents oxydants forts, Acides (Acide nitrique et Acide sulfurique), Aluminium, Halogènes et composés halogénés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

PC38 Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux. Voir Rubrique: 1.2

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
Toluene	108-88-3	20	76.8	100	384	INRS (ED 984), *, R2
Propan-2-ol	67-63-0	-	-	400	980	INRS (ED 984)

Remarques: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

*: Risque de pénétration percutanée

R2: Substance classée toxique pour la reproduction. Catégorie R2 = catégorie 3, en ce qui concerne les catégories de l'ancien système.

8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé.




8.1.3 PNECs et DNELs

Non fixé.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition

<p>8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)</p>	<p>sur le lieu de travail.</p> <p>Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. maintenir une bonne hygiène industrielle. Éviter tout contact. Éviter de respirer vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. EN CAS d'exposition: En cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer à l'eau douce.</p>
<p>Protection des yeux/du visage</p>	<p>Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).</p>
	
<p>Protection de la peau</p>	<p>Protection des mains:</p> <p>Porter des gants imperméables (NE374). Au moins l'indice de protection 2, correspondant à > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374 Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.</p> <p>Recommandés: Caoutchouc nitrile (Épaisseur minimale 0.38mm, Temps de pénétration >240 min), PVC (Épaisseur minimale 1.3mm, Temps de pénétration >60 min)</p>
	
<p>Protection respiratoire</p>	<p>Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.</p>
	
<p>Dangers thermiques</p>	<p>Non applicable</p>
<p>8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement</p>	<p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p>

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<p>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</p>	
<p>Aspect</p>	<p>Claire Incolore Liquide</p>
<p>Odeur</p>	<p>De Benzène Odeur</p>
<p>Seuil olfactif</p>	<p>Non disponible.</p>
<p>pH</p>	<p>Non fixé.</p>
<p>Point de fusion/point de congélation</p>	<p>Non fixé.</p>
<p>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</p>	<p>82°C</p>
<p>Point d'éclair</p>	<p>4°C [Closed cup/Coupe fermée]</p>
<p>Taux d'Evaporation</p>	<p>2.8 (BuAC = 1)</p>
<p>Inflammabilité (solide, gaz)</p>	<p>Non applicable - Liquide</p>
<p>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</p>	<p>Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1.2</p>
<p>Pression de vapeur</p>	<p>Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 7.1</p>
<p>Densité de vapeur</p>	<p>36 mmHg @ 30°C</p>
<p>Densité relative</p>	<p>3 (Air = 1)</p>
<p>Solubilité(s)</p>	<p>0.8 (H2O = 1)</p>
<p>Coefficient de partage: n-octanol/eau</p>	<p>Non fixé.</p>
<p>Température d'auto-inflammabilité</p>	<p>Non disponible.</p>
<p>Température de décomposition</p>	<p>Non disponible.</p>
<p>Viscosité</p>	<p>Non disponible.</p>
<p>Propriétés explosives</p>	<p>Non Explosif.</p>

Propriétés comburantes

Non oxydant.

9.2 Autres informations

VOC: 825 g/l

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<p>10.1 Réactivité</p> <p>10.2 Stabilité chimique</p> <p>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</p>	<p>Stable dans les conditions normales.</p> <p>Stable dans les conditions normales.</p> <p>Liquide et vapeurs très inflammables. La vapeur est explosive dans l'air à une température supérieure au point d'éclair. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.</p>
<p>10.4 Conditions à éviter</p>	<p>Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 25</p>
<p>10.5 Matières incompatibles</p>	<p>Agents oxydants forts, Acides (Acide nitrique et Acide sulfurique), Aluminium, Halogènes et composés halogénés.</p>
<p>10.6 Produit(s) de décomposition dangereux</p>	<p>Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxydes de carbone.</p>

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<p>11.1 Informations sur les effets toxicologiques</p> <p>Toxicité aiguë - Ingestion</p> <p>Toluène:</p> <p>Propan-2-ol:</p> <p>Toxicité aiguë - Inhalation</p> <p>Toluène:</p> <p>Propan-2-ol:</p> <p>Toxicité aiguë - Contact avec la Peau</p> <p>Toluène:</p> <p>Propan-2-ol:</p> <p>Corrosion cutanée/irritation cutanée</p> <p>Toluène:</p> <p>Propan-2-ol:</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</p> <p>Toluène:</p> <p>Propan-2-ol:</p> <p>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</p> <p>Toluène:</p> <p>Propan-2-ol:</p> <p>Mutagénicité sur les cellules germinales</p> <p>Toluène:</p> <p>Propan-2-ol:</p> <p>Cancérogénicité</p> <p>Toluène:</p>	<p>Toutes les données issues d'enregistrements réalisés auprès de l'ECHA pour les substances mentionnées.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.</p> <p>LD50 (oral,rat) mg/kg: 5580 (EU Method B.1)</p> <p>LD50 (oral,rat) mg/kg: 5840 (OECD 401)</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0 mg/l.</p> <p>LC50 (inhalation) mg/l/4h: >20 (OECD 403)</p> <p>LC50 (inhalation) mg/l/4h: >10000 (OECD 403)</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.</p> <p>LD50 (peau,lapin) mg/kg: >5000 (Smyth HF et al, 1969)</p> <p>DL50 (La peau, (lapin)) ml.kg 16.4 (OECD 402)</p> <p>Skin Irrit. 2; Provoque une irritation cutanée.</p> <p>Résultat du test: Irritant pour la peau. (lapin) (EU Method B.4)</p> <p>Résultat du test: Négatif (Nixon G et al, 1975)</p> <p>Eye Irrit. 2; Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Résultat du test: Négatif (OECD 405)</p> <p>Résultat du test: Irritant pour les yeux. (lapin) (OECD 405)</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Résultat du test: Négatif (EU Method B.6)</p> <p>Résultat du test: Négatif (OECD 406)</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>Résultat du test: Négatif (EU Method B.13/14)</p> <p>Résultat du test: Négatif (OECD 476)</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p> <p>NOAEC 1200 ppm (OECD 453)</p>
---	---

<p>Propan-2-ol: Toxicité pour la reproduction Toluène: Propan-2-ol: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Toluène: Propan-2-ol: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Toluène: Propan-2-ol: Danger par aspiration</p>	<p>NOEL 5000 ppm (OECD 451) Repr. 2; Susceptible de nuire au fœtus. NOAEC 600 ppm (Ono A et al, 1996) Aucun effet observé (OECD 416) STOT SE 3; Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>Effets narcotiques - Rats (OECD 403) Effets narcotiques - Rats (OECD 403) STOT RE 2; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. NOAEL 625 mg/kg p.c. /jour (EU Method B.26) NOAEL 5000 ppm (OECD 451) Asp. Tox. 1; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Hydrocarbure . Viscosité Cinématique 0.59 mm2/S Non applicable Rien de connu.</p>
<p>11.2 Autres informations</p>	<p>Toluène: Propan-2-ol:</p>

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<p>12.1 Toxicité</p>	<p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons) LC50 (poisson) mg/l 5.5 (Moles A et al, 1981) LC50 (poisson) mg/l 10000 (OECD 203)</p>
<p>12.2 Persistence et dégradabilité</p>	<p>Le produit est biodégradable. Facilement biodégradable.</p>
<p>12.3 Potentiel de bioaccumulation</p>	<p>Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation. La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.</p>
<p>12.4 Mobilité dans le sol</p>	<p>Le produit devrait être très mobile dans le sol. Peut s'évaporer rapidement. La substance a une forte mobilité dans le sol. Partiellement soluble.</p>
<p>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</p>	<p>La substance a une forte mobilité dans le sol. Miscible dans l'eau.</p>
<p>12.6 Autres effets néfastes</p>	<p>Pas classé comme PBT ou vPvB. Rien de connu.</p>

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<p>13.1 Méthodes de traitement des déchets</p>	<p>Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.</p>
<p>13.2 Autres informations</p>	<p>Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.</p>

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
14.1 Numéro ONU	UN 1993	UN 1993	UN 1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	FLAMMABLE LIQUID N.O.S (Toluene / 2-Propanol)	FLAMMABLE LIQUID N.O.S (Toluene / 2-Propanol)	FLAMMABLE LIQUID N.O.S (Toluene / 2-Propanol)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé comme Polluant Marin.	Non classé
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable		

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Toluène:

Entrée 48: Limité en tant que substance ou en mélanges > 0,1% p / p utilisé dans les adhésifs ou les peintures par pulvérisation pour le grand public

CoRAP évaluation des substances

Toluène:

Substance évaluée en 2012

Teneur en composés organiques volatiles

Informations concernant la directive 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de composés organiques volatiles (directive sur les COV).

15.1.2 Règlements nationaux

Allemagne

Classe de danger pour l'eau 2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas nécessaire.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Nouveau format de la réglementation SDS 2015/830, toutes les sections ont été mises à jour pour inclure de nouvelles informations. Veuillez examiner les FDS avec précaution.

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour 2-Propanol (CAS No. 67-63-0) et Toluène (CAS No. 108-88-3). Enregistrement(s) ECHA pré-existant) 2-Propanol (CAS No. 67-63-0) et Toluene (CAS No. 108-88-3).

Site web: <http://www.viscopedia.com/viscosity-tables/substances/toluene/>

Références bibliographiques:

1. Smyth HF, Carpenter CP, Weil CS, Pozzani UC, Streigel JA and Nycum JS, 1969, Range-finding toxicity data: List VII, American Industrial Hygiene Association Journal 30, 470-476
2. Nixon G, Tyson C & Wertz W, 1975, Interspecies Comparisons of Skin Irritancy, Toxicology and Applied Pharmacology 31, 481-490 (1975)
3. Ono A, Sekita K, Ogawa Y, Hirose A, Suzuki S, Saito M, Naito K, Kaneko T, Furuya T, Kawashima K, Yasuhara K, Matsumoto K, Tanaka S, Inoue T and Kurokawa Y, 1996, Reproductive and developmental toxicity studies of toluene II. Effects of inhalation exposure on fertility in rats, Journal of Environmental Pathology Toxicology and Oncology 15, 9-20
4. Moles A, Bates S, Rice SD, Korn S, 1981, Reduced growth of Coho salmon fry exposed to two petroleum components, Toluene and naphthalene in fresh water, transactions A. Fish. Soc. 110, 430-436.

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Point d'éclair [Closed cup/Coupe fermée] Résultat du test/ Point/Intervalle d'ébullition (°C) Résultat du test
Asp. Tox. 1; H304	Calcul du seuil, Estimation Viscosité
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H336	Calcul du seuil
Repr. 2; H361d	Calcul du seuil
STOT RE 2; H373	Calcul du seuil

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PBT: PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

STEL: Limite d'exposition (15 min)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Classification des dangers / Code de classification:

Flam. Liq. 2; Liquide Inflammable, Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Révision: 2.0 Date: 15 Mars 2017

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

Asp. Tox. 1; Danger par aspiration, Catégorie 1

Skin Irrit. 2; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2

Eye Irrit. 2; L'oeil Irritation, Catégorie 2

STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Repr. 2; Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

STOT RE 2; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.



Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.